



COMITE INFOS

Demain c'est l'été

A la veille des vacances j'ai plutôt le cœur léger et c'est pourquoi je commencerais, une fois n'est pas coutume, par féliciter Marc et Mathilde qui viennent de se marier. Marc ORIO est membre du comité Directeur régional et avec Mathilde son épouse dorénavant, ils nous promettent beaucoup de plongeurs en perspective. Nous les accompagnons de tous nos vœux à l'aube de cette union sous les auspices de Neptune.

Il me faut cependant revenir un instant sur les bouleversements qui agitent en profondeur notre fédération. Et notamment sur les nouveaux statuts, et les règlements qui leur sont attachés, qui ont finalement été adoptés lors de l'assemblée extraordinaire de Lyon.

Même si cette AG ne restera pas dans les annales comme un modèle de rigueur démocratique comme de nombreux témoins présents auront pu le constater, les faits sont là : la FFESSM s'engage dans une nouvelle voie et seul l'avenir nous dira si elle a tort ou raison.

Maintenant reste à appliquer toutes ces nouvelles directives au niveau de nos organismes déconcentrés - c'est comme cela que s'intitulent à présent les comités régionaux et départementaux - et à remettre notre bonne maison dans le sens de la marche.

Pour revenir sur l'ambiance de cette AG, force est de constater que tout avait plutôt bien commencé : explications claires, réponses adaptées, etc. On ne peut que d'autant plus regretter le petit dérapage final qui aurait pu être évité et qui n'a pas permis une adoption des statuts à une plus forte majorité, pour ne pas dire à la quasi-totalité.

Pour ce qui est de la journée des Présidents, qui a eu lieu le samedi 19

EDITO



juin dernier à Montrouge, on ne peut que souligner une fois de plus son succès. Comme l'an passé bon nombre de responsables de notre inter région étaient présents et ont participé aux différents débats très variés cette année encore.

Merci encore aux organisateurs et aux intervenants sans qui ces journées ne seraient rien.

Et puis je ne peux m'empêcher de saluer l'initiative courageuse de notre Fédération pour sauver la Calypso, symbole du patrimoine de la plongée française. Souhaitons que les enjeux complexes de ce dossier ne viennent pas perturber les équilibres entre des femmes et des hommes qui cherchent tous finalement la même chose : préserver l'héritage de Cousteau devant l'histoire et les générations futures.

Enfin en cette veille de vacances je vous recommande à tous la plus grande prudence. Profitez bien du soleil et des joies sous-marines mais sans oublier les conseils de sécurité que tous nos encadrants vous enseignent avec tant de patience et d'abnégation à longueur d'année.

Ils tiennent à vous. Je tiens à vous.

Et je vous donne à tous rendez-vous à la rentrée pour profiter d'une année pleine de travail constructif et d'avancées positives.

Jean-Michel Oyhenart

SOMMAIRE

- Edito du Président
- Procès verbal 21/02/04
- soit dit en passant
 - MF1 et BEES1
- Formations et stages MF2
- Infos du dedans et du dehors

PROCES VERBAL de la réunion du Comité Directeur Inter Régional Ile-de-France/Picardie du 21 Février 2004 à Villeneuve la Garenne **adopté lors du Comité Directeur Régional du 20 Mars 2004.**

Étaient présents :

Philippe BURDIN, Christian CARON, Christine DUMAS, Bernard JAN, Annie LEROY, Louis LUTHRINGER, Jean-Michel OYHENART, Florent ROUX, Claude SIMION, François VENU-TOLO, Rodolphe VOISIN.

Étaient excusés :

Eric BRUNELLE, Stéphane DUCLOS, Lucien DUSSARAT, Francine GOUJON, Lucien LEFEBVRE, Francis MERLO, Valérie MORIN, Marc ORIO.

Étaient absents :

Olivier DUSSARAT, Yann MARCHAND, Maurice OLIVIERO

Pouvoirs :

Lucien DUSSARAT donne son pouvoir à Louis LUTHRINGER
Lucien LEFEBVRE donne son pouvoir à Christian CARON
Francine GOUJON donne son pouvoir à Christine DUMAS
Francis MERLO donne son pouvoir à Philippe BURDIN
Valérie MORIN donne son pouvoir à Annie LEROY
Marc ORIO donne son pouvoir à François VENUTOLO

Début de la réunion à 9 H 00

1) Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 13 décembre 2003

Le projet de rédaction du procès-verbal a été envoyé à chacun des membres du Comité Directeur. Quelques remarques de forme ont été apportées en séance.

Après lecture, le Comité Directeur approuve le procès-verbal de la réunion du 13 décembre 2003.

2) Rapport d'activité du Président.

Jean-Michel OYHENART fait part de toutes les manifestations auxquelles il a participé dont une

remise de brevet niveau 1 dans le cadre d'une réinsertion de jeunes des cités allant jusqu'au Brevet d'Etat, organisée par le Conseil Général des Hauts de Seine et l'UCPA ou le Comité inter régional intervient en qualité de partenaire. Le Président était accompagné du CTS-R.

Jean-Michel OYHENART annonce que depuis le 11 février le Comité inter régional n'a plus de Trésorier, ce dernier ayant adressé sa démission écrite.

Après avoir pris connaissance de cette lettre, le Comité Directeur entérine la démission d'Olivier DUSSARAT. Une lettre lui sera adressée par le Président au nom du Comité Directeur Régional.

Cette cessation subite d'activité du Trésorier intervient à la plus mauvaise période de l'année car c'est le moment de l'arrêté des comptes et de l'établissement du budget.

Il remercie les membres du Personnel, l'expert-comptable, le cabinet comptable et Arnaud qui sont tous intervenu afin de réaliser dans les délais impartis ces tâches.

Il annonce, qu'à défaut de trésorier, en sa qualité de Président du Comité il présentera les comptes à l'Assemblée Générale de Poissy.

Le Comité Directeur approuve à l'unanimité le rapport du Président

3) Rapport d'activité du Secrétaire Général

Le Président excuse Francis MERLO et fait le rapport.

Les deux postes informatiques du Comité ont du être changés pour cause de carte mère hors service. Le Comité a été mis dans l'obligation de remplacer les deux unités centrales.

Le Bureau a décidé d'acheter cet outil informatique car les frais de remises en état des postes défectueux étaient très proches du prix d'achat.

Par ailleurs, mais cela avait été

décidé à la rentrée de septembre, le secrétariat s'est vu changé de logiciel de facturation et de comptabilité, dorénavant il travaille avec le logiciel «CIEL».

Evolution des licences sur 4 ans :

2000/2001	32 830
2001/2002	32 398
2002/2003	32 348

Evolution des Clubs sur 4 ans :

2000/2001	421
2001/2002	418
2002/2003	422
A ce jour	425

Evolutions des Départements :

Départ.	Total	Adultes	Cadets
Aisne	565	507	58
Oise	986	818	168
Paris	5443	235	5208
Seine/Marne	2822	2401	421
Yvelines	3762	3346	416
Somme	880	705	175
Essonnes	3267	2853	414
Hauts de Seine	6334	5980	354
Seine St Denis	2288	2101	187
Val de Marne	2815	2588	227
Val d'Oise	3186	2688	518

Le Comité Directeur approuve à l'unanimité le rapport du Secrétaire Général.

4) Rapport d'activité du Trésorier

Jean-Michel OYHENART fait le rapport à la place du Trésorier démissionnaire.

Les comptes du Comité à la date du 21/02/2004 sont les suivants :

SICAV :	300 000 €
SUR LE COMPTE :	389 000 €
REMISES CHEQUES :	10 217 €
DETTES :	- 267 000 €
SOLDE :	431 217 €

Il est fait état du solde sur les comptes des commissions avant utilisation du budget 2004.

Il présente le compte de résultat 2003 établis par l'expert-comptable, le résultat de l'exercice 2003

fait apparaître un solde excédentaire.

Il présente également le résultat des comptes et le budget prévisionnel 2004 des Commissions, ainsi que le budget prévisionnel du Comité.

Le Comité Directeur approuve à l'unanimité le rapport, la présentation des comptes et des budgets pour l'Assemblée Générale.

5) Rapport du Cadre Technique Sport – Régional Sports Sous-Marin

Richard POTHIER fait un point sur la convention qui a été signée entre notre Comité et la Base UCPA de Torcy.

De notre côté tout est prêt afin d'accueillir nos plongeurs à partir du 1er mars 2004 dans les mêmes conditions qu'avant.

Les demandes de subvention au Conseil Régional d'Ile de France sont reconduites, tous les ans sans succès, nous récidivons cette année encore.

6) Sujets à débattre

• L'Assemblée Générale du Comité

Philippe BURDIN, Secrétaire Générale adjoint, fait état des avancés de l'organisation de cette journée. Le Président de notre Fédération, Roland BLANC, sera présent.

• Point sur les Statuts et le Règlement Intérieur

Le Président propose dès aujourd'hui et au plus tard pour le 20 mars 2004 que soit créé un groupe de travail, se composant : d'un représentant du Président, du Secrétaire Général, un membre de la commission Juridique, deux représentants de Comités départementaux si possible non élus au CDR, un représentant du CDR, un membre de la Commission de Discipline et un représentant des Commissions.

• Questions diverses

Le Comité Directeur prend acte de la remarque de M. Claude SIMION qui soulève une réclama-

tion posée à son Assemblée Générale de son Département des Hauts de Seine, au sujet des soucis d'hygiène à la fosse de Villeneuve-la-Garenne.

Il est procédé à la communication des dates des réunions du Comité Directeur Régional pour toute l'année 2004, ainsi que les dates butoirs des assemblées générales extraordinaires pour les comités départements et le comité inter régional.

Une lettre sera envoyée à chacun des membres du Comité Directeur Régional avec toutes les dates des réunions récapitulées.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la réunion est levée à 12 h 00.

Prochaine réunion du Comité Directeur Régional le samedi 20 mars 2004 à St Cloud.



NAP

Une moisson de médailles

L'ILE-DE-FRANCE EN PREMIERE LIGNE

Lors des championnats de France de nage avec palmes longue distance qui se déroulaient à Jumièges (Normandie) les 29 et 30 mai 2004, les nageurs et nageuses de l'Ile-de-France/Picardie ont récolté une belle moisson de médailles.

Au niveau des critères nationaux, les cadettes de l'US Palaiseau (Tatiana Lanouzière et Mélène Vaunois) se classent deuxième et les Vétérans du PPO (Paris) (Bruno SAILLET et Reynald COULON) deuxième aussi.

Pour le championnat de France, en individuelle, Emilie Thiénot du PPO est championne de France battant la grande favorite Marine Smolin-Froissard d'Antibes de 20 secondes. Elle sera la seule représentante de notre inter région en équipe de France pour les championnats d'Europe (Kiev, du 5 au 11 juillet), Florence MARGE, pourtant deuxième du 20 km dames n'étant pas sélectionnée cette année.

En équipe, les dames du PPO (Emilie Thiénot, Valérie MORIN, Anne LOQUEN) sont championnes de France, devançant un autre club du Comité, l'US Palaiseau (Laurence FLOQUET, Florence MARGE, Linda



Ounas) qui finit deuxième. Quant aux messieurs, les hommes du PPO (David MORIN, Julien GUHUR, Richard BONICHON) sont vice-champions de France derrière l'intouchable équipe du CS Gravenchon (Normandie).

Il est à noter que, outre les résultats, les nageurs et nageuses d'Ile-de-France/Picardie ont été fortement représentés à ces championnats avec plus de 20 nageurs toutes catégories, de benjamines à vétérans.

Valérie MORIN

SOIT DIT EN PASSANT ...

ou les «INFOS AUTREMENT...»



Président je suis !!!

C'est pas tellement que je ne rêvais que de ça mais bon, ce coup-ci, ça y est, j'ai été élu Président de mon club.

Vous me direz, il y a un début à tout. Et c'est vrai.

Et pour ma première sortie officielle j'ai été gâté : j'ai assisté à la journée des Présidents organisée par le Comité inter régional de l'Île de France.

Moi qui ai toujours soutenu les initiatives visant à faire des réunions à but d'information pour les cadres dirigeants, j'étais naturellement ravi.

Je me suis donc rendu, à l'appel du 19 juin, en banlieue parisienne, à Montrouge plus précisément, où se tenait cette manifestation à laquelle j'ai assisté un samedi entier, assidu dans la nouveauté que j'étais.

La salle était sympathique, lumineuse, équipée de tous les ingrédients nécessaires aux conférences (vidéo projecteur, écran panoramique, sonorisation adaptée, micro baladeur, etc.) et pour accompagner le tout, un service de boissons chaudes et de viennoiseries (un peu trop vite consommées à mon goût) faisait que l'on se sentait un peu comme chez soi.

Bref une bonne ambiance comme on les aime.

De plus on sentait bien que rien n'avait été laissé au hasard : un travail de pro bien qu'il fut exécuté par des bénévoles.

Seul couac dans le paysage... le stationnement !!! S'il vous plait, messieurs les organisateurs, la prochaine fois pensez à nous pauvres plongeurs qui cherchons à garer nos véhicules.

Mais redevenons sérieux.

Les thèmes développés lors de cette journée ont été : les assurances pour les déplacements à l'étranger, le délicat problème du prêt de

matériel aux membres du club, le nouveau certificat médical obligatoire pour la première licence, réglementation oblige, et un sujet hors normes mais très intéressant sur les protéines et la plongée.

La salle était bien remplie, témoin d'une très forte participation et cela malgré une météo hautement concurrente, ce qui prouve encore une fois le bien fondé d'une telle initiative.

Les débats furent instructifs et sans chichis, les intervenants répondant sans arrière-pensée, cherchant à informer, à conseiller, à aider... C'était vraiment sympa et ça change des réunions trop formalistes où l'on vient essentiellement pour se montrer ou se faire remarquer comme la dernière AG du comité par exemple.

Tiens, à propos d'AG, les pauses café, tout aussi animées que les réunions plénières ne parlaient que de celle de Lyon...

Reste que je suis un peu effrayé : je viens d'accepter la présidence de mon club (et j'en suis fier) mais je pense n'avoir pas bien mesuré quelles en étaient les contraintes et surtout le champs des responsabilités.

Il faut faire attention à tout : on ne peut pas prêter du matériel à n'importe qui, celui-ci doit être en parfait état de fonctionnement et gare à la qualification des membres du club...

Heureusement certains esprits bienveillants ont pensé préparer un contrat type de prêt de matériel ce qui va grandement nous simplifier la vie. En cela les organisateurs restent fidèles à leur engagement de proximité envers les clubs qu'ils ne laissent pas tomber à la première épingle à cheveux. C'est bien de se sentir soutenu, même dans les petits détails.

En revanche, je suis au moins parti rassuré sur un point : pour les voyages à l'étranger, si l'on passe par un TO français et que le contrat a été signé en France avant le départ, c'est ce TO qui est responsable de tout. Ça ça rassure !

Pour finir j'ai bien aimé l'esprit du carabin de service (je ne savais pas que c'était le Président de la commission des médecins du comité) que j'ai trouvé très ouvert et surtout très proche de nos réalités. Ça aussi ça rassure !

Une seule interrogation en revanche, et de taille : l'absence de réponse quant à l'augmentation conséquente de la licence 2004/2005 et cela malgré, me semble-t-il, des bénéfices importants évoqués – et même entérinés – lors de l'AG du Havre...

Serions-nous en train de thésauriser en vue d'un prochain changement de statut... financier ?

A part cela un grand bravo à toute l'équipe dirigeante et à notre sémillant président qui ont mis en place ce programme que j'applaudis des deux mains.

Finalement c'est bon de se sentir faire partie d'un team de dirigeants efficaces et convaincus. Ça donne foi en l'avenir. C'est promis, je reviendrais.

Jay Budelow, Président. (de club !!)



C'est un choix à la portée de tous (les MF1)

Le nouvel arrêté concernant le brevet d'état d'éducateur sportif 1 degré de plongée subaquatique vient de paraître. Une partie nous concerne particulièrement. Elle intéresse les Moniteurs MF1 possédant le tronc commun (maintenant ou dans l'avenir) et allège la formation du BEES1 option plongée pour nos moniteurs de 560 heures à 70 heures. De plus pour nous pauvres parisiens (et assimilés) ces 70 heures pourrons se faire au CREPS de Chatenay-Malabry (92) entraînant une économie non négligeable de transport et d'hébergement. Dans ce nouveau texte il est fait référence à l'examen du BEES1 nouveau. Un allègement est également prévu pour les MF1. Pour plus de renseignement je vous joins la partie du texte concernant les MF1 FFESSM.

Arrêté du 5 mai 2004 modifiant l'arrêté du 10 avril 1996 fixant les conditions d'obtention de la partie spécifique du brevet d'Etat d'éducateur sportif du 1er degré, option plongée subaquatique à l'issue d'une formation modulaire.

Article 1 : L'article 1 de l'arrêté du 10 avril 1996 susvisé est ainsi rédigé.

«Le brevet d'Etat d'éducateur sportif du premier degré, option plongée subaquatique, confère à son titulaire la qualification professionnelle nécessaire à l'enseignement de la plongée subaquatique sous toutes ses formes notamment d'accompagnement, d'animation, d'initiation et d'entraînement. Il confère également la qualification nécessaire à l'organisation et à la promotion des activités de la plongée subaquatique sportive et de loisir sous toutes leurs formes».

- Pour les candidats ayant suivi une formation complémentaire et ayant un diplôme de moniteur fédéral de moins de cinq ans, une copie du brevet de moniteur fédéral, une attestation de formation complémentaire délivrée par le directeur d'un établissement du ministère des sports figurant sur la liste établie en application du cinquième alinéa de l'article L.363-1 du code de l'éducation et une attestation de notes obtenues aux épreuves de l'examen de moniteur fédéral attestées par le directeur technique national de la F.F.E.S.S.M ou du cadre technique désigné par la fédération sportive et gymnique du travail (F.S.G.T.).
- Les candidats ayant suivi une formation complémentaire et ayant un diplôme de moniteur fédéral de plus de cinq ans doivent fournir en sus des pièces demandées à l'alinéa précédent une attestation d'activité bénévole signée par le directeur technique national de la F.F.E.S.S.M. ou du cadre technique désigné par la F.S.G.T.

Article 9 :

Les titulaires d'un titre de moniteur fédéral de la F.F.E.S.S.M ou de la F.S.G.T peuvent bénéficier des dispenses de formation prévues selon les modalités de l'annexe III du présent arrêté, sous réserve d'avoir suivi avec succès une formation complémentaire. Les modalités d'organisation de cette formation complémentaire figurent en annexe IV au présent arrêté.

EXAMEN FINAL

A) EPREUVE GENERALE (coefficient 4)

Elle comprend :

a) Un écrit concernant les aspects techniques de la plongée subaquatique (noté sur 20. Durée : 2 heures. Coefficient : 2). Celui-ci est composé de deux groupes indépendants de questions, notés chacun sur 10 : un groupe traite de sujets à dominante théorique, l'autre de sujets à dominante pratique.

Groupe à dominante théorique : les questions traitent des thèmes choisis dans la liste ci-dessous :

- La physique appliquée à la plongée
- La physiologie du plongeur
- Les accidents de plongée
- L'utilisation des tables de plongée MN 90 actualisées

Groupe à dominante pratique : les questions traitent des thèmes choisis dans la liste ci-dessous :

- Organisation des secours
- Organisation des palanquées
- Navigation appliquée (collecte et gestion des informations météo, choix et repérage des sites de pratique...)
- Organisation de plongée particulière (épaves, nuit, plongée profonde...)
- Classification et entretien du matériel
- Connaissance des procédures de décompression (ordinateurs, autres tables...)
- Connaissance du milieu vivant

b) Un oral portant sur l'environnement socio-économique et juridique de la plongée subaquatique (noté sur 20. Préparation. 30 minutes. Epreuve : 30 minutes maximum. Coefficient 2)

Cet oral porte sur le cadre général de l'exercice de la profession d'Educateur Sportif en plongée subaquatique :

- La pratique :
la plongée en scaphandre, la chasse sous-marine, la découverte d'épaves, la compétition ...
- Les établissements d'activités physiques et sportives :
les associations, les structures commerciales, droits et obligations de l'exercice contre rémunération, les assurances.
- Le cadre d'emploi :
les différents statuts, les droits et obligations de l'éducateur, l'exercice contre rémunération, les relations contractuelles avec l'employeur.
- Les moyens matériels mis en oeuvre :
le bateau, la station de gonflage, les bouteilles, le matériel de sécurité.
- L'organisation de la plongée en France :
les normes de pratique, les partenaires, les contrôles.

B) EPREUVE PEDAGOGIQUE (coefficient 4)

C) EPREUVE TECHNIQUE (coefficient 4)

Les parties B et C sont acquises selon les modalités définies par ce texte.

Tout titulaire d'un titre de moniteur fédéral de la F.F.E.S.S.M ou de la F.S.G.T. datant de moins de cinq ans, et d'une attestation de réussite à la formation complémentaire définie en annexe IV ci-après, est dispensé du test de sélection, de la préformation et de l'ensemble de la formation modulaire, stage pédagogique compris.

Les titulaires d'un titre de moniteur fédéral de plus de cinq ans sont également dispensés des mêmes éléments pour se présenter à l'examen final sous réserve de fournir en plus du dossier prévu par l'arrêté du 30 novembre 1992 modifié susvisé une attestation d'activité bénévole signée par le directeur technique national de la F.F.E.S.S.M.

Tout titulaire d'un titre de moniteur fédéral de la F.F.E.S.S.M. ou de la F.S.G.T. et titulaire d'une attestation de formation complémentaire est dispensé des épreuves pédagogique (B) et technique (C) de l'examen final.

Dans ces deux cas sont prises en compte les notes obtenues aux épreuves de l'examen de moniteur fédéral. Le candidat doit fournir ses notes attestées par le directeur technique national de la F.F.E.S.S.M. ou du cadre technique désigné par la F.S.G.T., au plus tard à l'ouverture de la session d'examen.

Monsieur René CAVALLO DTN FFESSM
24, quai de rive neuve 13284 Marseille cedex 7
Tél : 04 91 33 99 31

ANNEXE I FORMATION COMPLEMENTAIRE

Accès à la formation : Les titulaires d'un titre de moniteur fédéral de la F.F.E.S.S.M ou de la F.S.G.T. doivent avoir satisfait aux épreuves du tronc commun (TC) pour accéder à la formation complémentaire.

Objectifs : La formation complémentaire conduit les titulaires du monitorat fédéral à acquérir les compétences complémentaires nécessaires à l'exercice des prérogatives professionnelles.

Durée : La formation complémentaire a une durée de 70 heures.

Organisation générale : L'organisateur de la formation complémentaire est un établissement du ministère chargé des sports figurant sur la liste établie en application du cinquième alinéa de l'article L.363-1 du code de l'éducation.

Modalités d'organisation et contenus de formation : Les 70 heures de formation, réparties sur 10 jours, peuvent être organisées sur deux semaines distinctes ou groupées. Elles sont suivies par l'ensemble des stagiaires. La même unité d'organisation est responsable de l'ensemble de ces deux semaines de formation, qu'elles soient distinctes ou groupées.

La formation complémentaire se compose de deux parties : l'une comprend les apports strictement nécessaires et définis ci-après ; l'autre est modulable, en fonction du positionnement des stagiaires à l'entrée en formation. Cette partie modulable vise à la préparation à l'épreuve A de l'examen du brevet d'Etat d'éducateur sportif du premier degré option plongée subaquatique et à l'acquisition de connaissances complémentaires.

La première partie de la formation complémentaire se répartit sur 4 journées. Elle permet l'acquisition de connaissances et de compétences relatives à :

- l'approche sociologique du marché de la plongée visant notamment à la prise de conscience de la synergie entre l'activité bénévole et l'activité professionnelle, la prise en compte des attentes du public, la variation des méthodes d'enseignement, les relations de partenariat et la nécessaire adaptabilité de l'enseignant
- l'approche structurelle des organismes, autres que les fédérations, de leur cursus de formation et de certification de plongeurs et de moniteurs
- les différents cadres d'exercice professionnel du métier de moniteur de plongée

La seconde partie de la formation complémentaire se répartit sur 6 journées. Elle est organisée sous forme d'ateliers. Les stagiaires choisissent leur participation en fonction des contenus des ateliers et des modalités définies par l'équipe d'organisation. Il doit être proposé, a minima, des ateliers portant sur :

- la réglementation de la pratique dans l'esprit de la préparation à l'oral de l'épreuve A
- les contenus théoriques permettant la préparation à l'écrit de l'épreuve A
- l'accueil d'une clientèle, la participation à la gestion d'une entreprise commerciale et les moyens de développement d'une structure

Les candidats à cette formation complémentaire s'inscrivent directement auprès de l'établissement du ministère chargé des sports figurant sur la liste établie en application du cinquième alinéa de l'article L.363-1 du code de l'éducation.

**Pour le CIF le CREPS de Chatenay-Malabry
1, rue du Docteur Savoureux
92291 Chatenay-Malabry cedex
Tél : 01 41 87 20 30**

Une attestation de réussite à la formation complémentaire est délivrée par le directeur de l'établissement aux stagiaires concernés, sur proposition de l'équipe pédagogique.

Ces textes s'appliquent pour cette année et pour l'avenir.

Vous pouvez obtenir le texte complet en me le demandant sur mon E-mail : rpothier@free.fr

Richard Pothier

Les formations et examens 2^{ème} degré pour les moniteurs 1^{er} degré (la saison 2004)

Pour la 3^{ème} année consécutive le comité Ile-de-France/Picardie via sa Commission Technique Régionale a organisé en 2003/04 2 stages de formation pour les moniteurs désirant se préparer au Moniteur Fédéral ou d'Etat 2^{ème} degré.

Pour permettre à ces moniteurs de se préparer dans les meilleures conditions, 2 stages ont été réalisés. Ces deux stages pouvant être dissociés pour les stagiaires.

1^{ère} partie : un stage de préparation technique et d'entraînement à la fosse de Villeneuve la Garenne (onze samedis de novembre à fin mars) + quelques Dimanches matins pour les volontaires (merci G. LORENZO)

LE PROGRAMME 1^{ère} partie

	MATIN		APRES-MIDI	
	9 h.00 à 10 h.30	10 h.30 à 12 h.15	14 h.00 à 15 h.30	15 h.45 à 17 h.30
1	Présentation de l'examen du MF2	Techniques de nage et d'entraînement	Evaluation et notation des épreuves	Organisation générale et présentation CIF
2	Anat physio, accidents (physiopathologie)		Présentation des archives et de l'aspect théorique de l' activité	Piscine Evaluation 1500 m
3	Physique		Cadre légal	
4	La FFESSM		Plongée aux mélanges et en altitude	
5	Le matériel utilisé en plongée		La décompression	
6	La plongée et les Jeunes		Les techniques	Piscine Eval. 1000 m.Capelé
7	Froid , Essoufflement adaptation de l'organisme		Le milieu de la plongée	
8	Pédagogie 1er degré (formation des cadres)		L'enseignement 2 ^{ème} degré Présentation	
9	Pédagogie préparatoire 2 ^{ème} degré		Pédagogie préparatoire 2 ^{ème} degré	
10	Pédagogie pratique 2 ^{ème} degré		Pédagogie pratique 2 ^{ème} degré	
11	Entraînement ?		Pédagogie théorique 2 ^{ème} degré	

Coordinateur : R. POTHIER

Secrétariat : L. LEFEBVRE

Archives et Documentation :

G. LORENZO , M ; MOUTREUIL

Les Formateurs (16)

S. CESARANO , J. DUMAS , J HLADKY , P. LAMERAT , L. LEFEBVRE , G. LORENZO , G. MARICELLE , C. MARTIN , JM. OYHENART , F PAUL-HAC , B. PILLET , P. POINCELET , R. POTHIER , JY REDUREAU , F. ROUX , F. VENUTOLO.

Les Anciens (et leurs expériences) : P. FARARIK , Y LENORMANT

Les candidats :

21 dont 6 femmes

Plus uniquement pour la pédagogie

2 se représentant cette année à l' examen

1 ayant obtenu par équivalence la pratique et l'écrit

LE PROGRAMME 2ème partie

Un stage initial pratique en mer en Corse (Galéria) au mois d'avril

Le programme était basé sur la préparation et la réalisation des épreuves pratiques (le 50 mètres, les nages, l'apnée, le mannequin, la RSEetc.) dans les conditions d'examen et la mise en pratique de la pédagogie au 2ème degré.

	MATIN		APRES-MIDI	
	9 h.00 à 10 h.00	11 h.00 à 12 h.00	15 h.00 à 16 h.00	17 h.00 à 19 h.30
Lundi	nage évaluation	plongée réadaptation	techniques de l'apnée	pédagogie préparatoire
Mardi	orientation	Evaluation plongée à 50 mètres	Orientation mannequin	Pédagogie confirmée
Mercredi	Nage travail en vue du 1500 m	Plongée 50 m	RSE	Pédagogie théorique
Jeudi	Nage travail en vue du capelé	Plongée sauvetage	Orientation mannequin	Pédagogie préparatoire
Vendredi	Nage travail en vue du capelé	Plongée sauvetage	Plongée PA	Pédagogie confirmée
Samedi	Orientation Apnée	Plongée 50 m	Aux choix	Pédagogie théorique

Coordinateur : R. POTHIER

Secrétariat : L. LEFEBVRE

Archives et Documentation :

G. LORENZO , M ; MOUTREUIL

Les Formateurs (16)

C. FINEL , P. LAMERAT , L. LEFEBVRE , G. LORENZO , JM. OYHENART , R. POTHIER , JY REDUREAU , J. VRIJENS .

Les candidats :

16 dont 6 femmes

5 candidats ont été reçus à l'examen de mai de Niolon .Ils avaient fait le stage en Corse.

Béatrice COQUEMONT , François LIZERO , Patrick SAVOUREY , Stéphane WAGNER et Wafa ZAOUÏ .

QUELQUES CHIFFRES DES MF2 EN ILE DE FRANCE-PICARDIE

Depuis 3 ans (début des stages sous cette forme)

- 45 personnes ont fait le stage 1 en Ile de France (St Cloud ,Puteaux ,Villeneuve la Garenne)
- 37 candidats qui avaient fait le stage 1 ,ont fait le stage 2 en Corse
- 25 ont été reçu(e)s à ce jour
- 6 n'ont pas encore été reçus (dont 3 représentent l'examen cette année)
- 14 n'ont pas encore présenté(e)s l'examen
- 4 personnes de l'Ile de France n'ayant pas fait les stages CIF-PICARDIE ont été reçues dont 2 ayant déjà par équivalence les épreuves de l'écrit et de la pratique.



AUDIOVISUELLE

L'Ile de France en bonne place

Le Championnat Atlantique, servant de sélection pour le Championnat de France de Photo subaquatique en Mer, c'est déroulé au Lac Bleu près d'Arras pour la seconde fois.

Quinze équipes étaient en compétition pour huit sélectionnables. quatre équipes d'Ile-de-France étaient présentes, trois équipes ont été sélectionnés en prenant les deux premières places et la septième.

Ce sera donc quatre équipes qui seront présentes au Championnat de France début septembre (les trois sélectionnés plus le Champion de France actuel) à Cassis.

Résultats : 1^{er} **Robert PAKIELA**
2^{ème} **Olivier ISNARD**
7^{ème} **Denis RODIER**

Encore BRAVO à tous

Patrice BERNARD

Président de la Commission Audiovisuelle Ile de France

Les Infos du Secrétaire Général



Comme chaque année les bordereaux de licences provisoires sont à retourner complets **AVANT le 30 septembre 2004.**

Pour la première année des ventes de licences en ligne, l'ensemble des Clubs de votre Région à utilisés ce mode de commande à hauteur de 54,4% sur un total de 32 290 licences vendues à fin mai.

Nous vous rappelons qu'à compter du 1er juillet le Comité ne délivrera plus de bordereaux de licences «manuelles», il vous suffira de communiquer au Secrétariat, par un moyen à votre convenance (fax, mail ou courrier), toujours accompagné de votre numéro de club, les noms, Prénoms, coordonnées et date de naissance, de vos adhérents et les secrétaires en feront la demande pour vous via Internet. L'attestation provisoire vous sera adressée, la licence arrivera chez l'adhérent.

La licence 2004/2005 sera disponible à compter du 15 septembre que ce soit des bordereaux provisoires ou de la licence en ligne à condition que votre facture d'affiliation que vous recevrez courant août, soit réglée.

Je vous souhaite à tous de très bonnes vacances.

Francis MERLO

Marie BORRE

Le Petit Mot du Secrétariat



LES TARIFS ...

Saison 2004/2005

• Licence Adulte	30,60 €
• Licence Cadet	20,40 €
• Licence Passager	32,60 €
• Droit d'Affiliation Nationale	57,00 €
• Droit d'Affiliation Régionale	55,00 €
<i>(une facture de 112,00 € vous sera envoyée en Août)</i>	
• Droit d'Affiliation Structure National	69,00 €
• Droit d'Affiliation Structure régional	61,00 €

Assurances individuelles

• Sub 1	15,50 €
• Sub 2	25,50 €
• Sub 3	42,50 €
• Piscine	8,50 €

Assurances individuelles pour les moniteurs BEES licenciés dans le cadre de leurs activités rémunérées, hors club

• Garantie de base	35,00 €
• Option 1	150,00 €
• Option 2	250,00 €
• Option 3	345,00 €



Certain d'entre vous ont déjà eu l'occasion de faire connaissance avec notre nouvelle employée Natacha qui remplace Ines depuis début juin.

Merci de ne pas oublier d'inscrire au dos de vos chèques votre numéro de club ainsi que le numéro de facture réglée.

Nous vous rappelons que le retour des licences «manuelles» doivent nous être retournées avant le 30 septembre 2004.

Journées de fermeture de votre comité :

- Jeudi 15 et 16 Juillet 2004
- Lundi 16 Aout 2004
(pour inventaire et comptage des licences)
- Vendredi 12 Novembre 2004
- Vendredi 24 Décembre 2004

Nous vous souhaitons à tous de très bonnes vacances avec le maximum de bulles bleues.

Comité Inter Régional Ile-de-France/Picardie - 21, rue Voltaire - 93107 Montreuil Cedex

Tél : 01 48 70 92 93 - Fax : 01 48 70 71 90

www.ffessm-cif.fr